

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 En date du 15 juin 2006

L'an deux mil six, le quinze juin à 21 heures précises, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le 7 juin 2006, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Membres présents : Jean BENITEZ DE LUGO, Alain MORICE, Claude MOUGIN, Michelle TORTOSA, (maires adjoints)
 Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Jean-Paul PAZAT, Andrée SIGWALD, Patricia ZEISS, (conseillers municipaux)

Membres représentés par pouvoir :

Yves GITTON, pouvoir donné à Michelle TORTOSA
 Pascale HUGON, pouvoir donné à Jean-Pierre DUCHESNE

Membres absents : Paula FERREIRA, Eric MONTUCLARD,

Secrétaire de séance : Claude MOUGIN

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard TAILLY, Maire, à 21 heures.

Il est procédé à l'appel des conseillers.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire excuse Yves GITTON, retenu à d'autres obligations.

Il interroge l'assemblée sur les remarques éventuelles à apporter au compte-rendu de la séance du 4 mai dernier. A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 4 mai est approuvé.

1. RESSOURCES - FINANCES

1.1. Compte administratif 2005 de la Commune

Rapporteur : Monsieur MORICE

Après lecture faite par Monsieur le Maire du compte administratif 2005 de la commune, Alain MORICE rend compte à Monsieur le Maire de la présentation de celui-ci :

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		118 425,23	65 551,07			52 874,16
Opérations de l'exercice	1 780 593,39	2 133 092,65	1 461 682,39	1 123 082,92	3 242 275,78	3 256 175,57
Totaux	1 780 593,39	2 251 517,88	1 527 233,46	1 123 082,92	3 242 275,78	3 309 049,73
Résultat de clôture		470 924,49	404 150,54			66 773,95

Reste à réaliser			314 700,00	396 174,00		81 474,00
Totaux cumulés	1 780 593,39	2 722 442,37	2 246 084,00	1 519 256,92	3 242 275,78	3 390 523,73
Résultat définitif						148 247,95

Le Conseil constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bien d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approuve ces comptes à l'unanimité.

1.2. Affectation de résultat – budget communal 2005

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide qu'une somme de 326 427 € sera affectée à la section d'investissement art. 1068.

1.3. Compte de gestion de la commune année 2005

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

1.4. Réactualisation des tarifs du CLSH et de garderie pré et post scolaire année scolaire 2006 – 2007

Rapporteur : Alain MORICE

Monsieur le Maire adjoint propose à l'assemblée la réactualisation des tarifs de la garderie pré et post scolaire ainsi que ceux du CLSH. Ces derniers ont été réactualisés en septembre 2005 en fonction de l'indice des prix à la consommation indice à 111,10.

Après avis de la commission des finances dans sa séance du 29 mai dernier, le Conseil est invité à se prononcer sur une augmentation des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2006, en tenant compte du dernier indice INSEE de 113,02, soit une augmentation de 1,02 par rapport à 2005.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les tarifs ci-dessous sont adoptés.

Centre de loisirs sans hébergement tarif à la journée déjeuner et goûter compris : 13,71 €
Garderie pré et post scolaire.

Prestations		Année 2006 / 2007
Permanents	Matin	2,12
	Soir	4,24
	Matin et soir	6,36
Occasionnels	Matin	2,42
	Soir	4,82
	Matin et soir	7,24
Exceptionnels	Matin	2,77
	Soir	5,56
	Matin et soir	8,33

Monsieur MORICE souhaite proposer lors de la prochaine séance l'élaboration d'un tarif spécifique aux enfants non domiciliés sur la commune.

Cela est aujourd'hui devenu nécessaire, certaines familles pour des raisons bien souvent professionnelles, souhaitent faire fréquenter le centre de loisirs sans hébergement et la garderie de Frépillon. Il lui paraît donc opportun eu égard des Frépillonais que le tarif à appliquer pour cette catégorie soit différent.

2. SCOLAIRE

2.1. Attribution des dictionnaires aux élèves de CM2

Rapporteur : Alain MORICE

La commune de Frépillon a pour usage d'offrir à chaque enfant de CM2 de l'école élémentaire un dictionnaire en fin d'année scolaire.

Cet ouvrage très apprécié et dont l'intérêt pédagogique n'est plus à démontrer est distribué à usage personnel et de ce fait, le Conseil est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à distribuer à chaque enfant ci-dessous un dictionnaire.

ARBAOUI	Mélissa	LANZI LEFAUX	Maurane
BENAVENTE	Coline	LE GALLO	Damien
BERGEON	Maël	LE SAUX	Quentin
BOULEAU	Laura	LEWIS	Davy
BOULLOUD	Doria	LOURENCO	Quentin
CABEZAS	Marie	MAS	Armandine
CARER	Ségoène	MASSON	Evie
CHAUDEY	Rémi	MELOT	Tiphaine
CHAUVEAU	Léa	NZUZI	Yvan
CHOLLOT	Jérémy	PERROT	Vincent
CIROUX	Orane	PERSICO	Valentin
CLEMENT	Florian	POITEVINEAU	Rémi
DENNE	Audrey	RIBEIRO	Steve
EL MAAFER	Mégane	RODRIGUES	Michaël
FERA	Thomas	ROGER	Guillaume
FROMENTIN	Sacha	SINGLAS	Guilhem
GERVAIS	Audrey	THUILLIER	Marine
GILARDI	Alexandre	VAURY	Elodie
GIRAUD	Kelly	VIEL	Nicolas
GORIUS	Caroline		
GUITTON	Valentin		
HACHAIR	Romain		

A l'unanimité le Conseil municipal autorise cette distribution.

3. ENVIRONNEMENT – TECHNIQUE

3.1. Délibération relative à l'exigence de la commune dans le cadre du débat sur le prolongement de la Francilienne (A 104)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Bernard TAILLY rappelle aux membres du Conseil municipal les différents tracés proposés. Il fait référence à ses différentes interventions et notamment lors de la réunion avec la Commission nationale du débat public à Mériel.

Il est persuadé que la poursuite de cet axe est nécessaire pour le développement de l'économie de la région et pour le déplacement des particuliers.

Il se fait l'écho de la mobilisation des Frépillonais en réunion publique du 12 mai 2006 et des 932 pétitions adressées par les administrés aux membres de la commission nationale du débat public sur la Francilienne.

Il propose que le Conseil municipal adresse pour le 6 juillet 2006, date de la réunion de synthèse du débat public, une délibération disant

- que seuls les tracés rouge, vert et noir ou une combinaison de ceux-ci sont acceptables,

- que l'étude comprenne impérativement le tronçon existant de la RN 184 depuis l'embranchement de Villiers Adam jusqu'à l'échangeur de Méry-sur-Oise
- que la commune doit être dotée de protections acoustiques efficaces de même niveau que les protections projetées pour les communes du nouveau parcours.

A l'unanimité, la délibération est adoptée.

S'agissant de la pétition, on a pu constater une forte mobilisation des rues de Villiers Adam, rue du Boudar ainsi que du quartier des Hameaux.

Il remercie Jean-Pierre DUCHESNE pour son investissement particulier dans le quartier du Vivelay et du personnel pour sa réactivité.

3.2. Demande de subvention auprès du Conseil général et régional dans le cadre de « l'aménagement de village »

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet d'une délibération lors du dernier conseil. Depuis, divers contacts ont été pris avec les instances et il apparaît donc opportun de modifier la date de demande de subvention.

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à modifier la délibération en date du 4 mai 2006.

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1. Dissolution du SIEPLHSVO

Rapporteur : Monsieur Le Maire – Jean BENITEZ DE LUGO

Monsieur BENITEZ DE LUGO a rappelé que le SIEPLHSVO a été créé en juillet 1993 pour l'élaboration du programme local habitat de la Vallée de l'Oise.

A la création de la Communauté de communes le 1^{er} janvier 2005, cette compétence lui a été transférée.

Le comité syndical réuni le 28 avril dernier a dissout le syndicat.

Il convient donc d'en prendre acte.

Le Conseil municipal à l'unanimité prend acte de la dissolution du syndicat et du reversement au profit de Frépillon de 384,54 €.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Signature de l'avenant n°1 avec la Caisse d'Epargne

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en août 2004, la commune a contracté un prêt relais afin d'acquérir la propriété DARGAISSE, acquisition nécessaire pour libérer du foncier dans le cadre de la construction de logements sociaux dans le centre village.

Suite à des retards administratifs, il est nécessaire, suite à des retards, qu'un avenant soit signé prorogeant ainsi le prêt pour une année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à prendre la décision adéquate.

➤ Informations avant de clore la séance

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil municipal, membres des commissions communautaires pour faire le point de l'avancement des analyses sur « l'intérêt communautaire ».

Il commente les relevés de contrôle de vitesse remis aux membres du Conseil et il constate que très peu d'automobilistes sont en infraction, il précise que ces contrôles ont été faits à titre préventif pour le moment.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Bernard TAILLY
Maire,